

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit et le 11 Avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages à UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H07 en présence de :

PRESENTS : Messieurs M. BUGAUD, E. FARGIER, A. CHIRAUSSSEL, JP. CONSTANT (procuration de M. ALLAMEL), J. DURIEU, A. LOYET, M. BOUSCHON, S. CIVIER, G. JALADE, B. PERRUSSET (procuration de G. FANGIER), C. BOUTONNET, R. THIOILLIERE, JC. COURT, L. BUFFET, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY (procuration de P. MANENT), D. BERAL (procuration de P. ROUX), J. SOUBEYRAND, B. MEISS, R. ROURESSOL, J. LE BELLEGO, P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, A. LACOSTE (procuration de M. DUBOIS), S. REYNIER, P. LAVIALLE, JC. FLORY, M. CEYSSON, R. LACROTTE, M. TOURVIELHE.
Mesdames R DUPLAN, MN. DURAND (procuration de P. GAILLARD), C. FAURE, F. DUMAS, F. NOGIER, C. DUCHAMP, C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN, N. BARACAND, D. CHARITA, C. GARCIA

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 45

Procurations : 6

Votants : 51

Absents : 4

Date de convocation : 05/04/2018

Absents : Messieurs A. BASTIDE, F. JOUFFRE,
M. CHAZE et J. SARTRE

En présence des suppléants non votants :
Monsieur L. JOFFRE

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Objet : Budget annexe 2018 - SPANC - et Affectation du résultat 2017

RAPPEL : S'agissant d'un service public à caractère industriel et commercial, le budget doit être géré TTC sous la norme M49, doit s'équilibrer avec ses recettes propres et a sa propre autonomie financière (c/515 de trésorerie distinct).

En accord avec le comptable public, les dépenses seront payées sur le budget général (service individualisé en comptabilité analytique pour le suivi) et régularisées par émission de titres de recettes sur la régie du SPANC au fur et à mesure de l'alimentation du compte de trésorerie du budget annexe par la perception des redevances sur les usagers.

En conséquence de quoi, le projet de budget primitif 2018 s'équilibre en dépenses et recettes à :

- section d'exploitation : 112 965.97 €

- section d'investissement : 5 172.18 €

Compte tenu du vote du compte administratif 2017, la section d'investissement fait apparaître en dépense le déficit d'exécution 2017 reporté c/001 de 920.10 €.

Concernant l'excédent d'exploitation 2017, soit 11 807.97€, il vous est proposé de l'affecter en totalité en recette c/002 du BP 2018, compte tenu que les recettes d'investissement d'ordre générées par les amortissements 2018 permettent d'équilibrer le déficit reporté d'investissement.

Section de fonctionnement :

En dépenses :

Chapitre 011 : 7 694 € il s'agit des charges à caractère général nécessaires à l'exploitation courante du service dont 1 185€ de solde 2017 dû au budget général.

Chapitre 012 : 63 600 € il s'agit des charges de personnel correspondant à 1,3 ETP et le solde à devoir au budget général sur exercice 2017 de 13 586.55 €.

Chapitre 67 : 36 499.79 € charge exceptionnelle correspondant à une provision pour annulation de titres sur exercices antérieurs et au reversement aux particuliers des subventions agence de l'eau pour la réhabilitation des installations ANC

Chapitre 042 : 5 172.18 € amortissements

En recettes :

Chapitre 70 : 53 602 € redevances perçues sur les usagers.

Chapitre 74 : 5 556 € subvention Agence de l'Eau sur activité 2017 - il est rappelé que l'Agence de l'Eau ne verse plus aucune participation sur les contrôles diagnostic de l'existant. De même qu'est supprimée la subvention au SPANC sur l'animation et le conseil à la réhabilitation des installations non conformes (perte sèche pour la régie)

Chapitre 77 : 42 000€ dernières aides à la réhabilitation attendues (36 000€) + 6 000€ reversés par le budget général suite à une erreur d'imputation en 2017

Chapitre 002 : 11 807.97 € excédent antérieur reporté 2017

Section d'investissement : (rappel : pas de restes à réaliser sur 2017)

En dépenses :

Chapitre 001 : 920.10 € reprise du déficit 2017

Chapitre 21 : 4 252.08 € crédit non affecté

En recettes :

Chapitre 040 : 5 172.18 € (= dépense chapitre 042 de la section d'exploitation)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Affecte le résultat excédentaire d'exploitation 2017 de 11 807.97€ par reprise en totalité au c/002 en recette de la section d'exploitation du BP 2018.
- Approuve le budget annexe 2018 du SPANC lequel s'équilibre en dépenses et recettes à :
 - section d'exploitation : 112 965.97 €
 - section d'investissement : 5 172.18 €

« Certifié exécutoire compte tenu de la télé transmission en Sous-Préfecture de Largentière le

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 12 Avril 2018

Le Président,
Louis BUFFET



ce document est exécutoire
par réception en Préfecture

en date du 27 AVR. 2018